

COMMISSION LOCALE DE L'EAU



26^{ème} séance plénière
SAGE GTI
6 juillet 2022 - 14 h - EPINAL
Compte-rendu

Organisme	NOM - Prénom ou représentant	Présents	Excusés	Absents
<i>Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (11 présents et 8 pouvoirs)/24</i>				
Conseil régional	PRINCE Charline			x
Conseil départemental des Vosges	VANSON Brigitte		x	
Conseil départemental des Vosges	JOURDAIN Benoît	x		
Conseil départemental des Vosges	ROUSSEL Alain		x	
Conseil départemental des Vosges	HUMBERT Dominique		x	
Conseil départemental des Vosges	SAUVAGE Guy		x	
Conseil départemental des Vosges	BEGEL Régine	x		
Mairie de Vittel	HAUTCHAMP André	x		
Mairie de Contrexéville	HENRIOT Jean-Marie		x	
Mairie d'Urville	CREMEL Denis	x		
Mairie de Lignéville	GERARD Régine	x		
SIE de la Région des Ableuvenettes	MATHIEU Auguste		x	
SIE de la Vraine et du Xaintois	VAGNIER Jean-Yves		x	
SI d'eau potable de la Région Mirecurtienne	COUSOT Jean-Luc	x		
SIE de Bulgnéville et de la Vallée du Vair	MANGIN Jean-Bernard	x		
SIE de la Région de Thuillières	MAYAUX Damien			x
SIE des Monts Faucilles	DUVOID Frédéric		x	
SIE du Haut du Mont	THIERY Jean-Luc	x		
SIE de Damblain et du Creuchot	MUNIERE Bernard		x	
EPTB Saône et Doubs	LEONARD Landry		x	
EPTB Meurthe-Madon	GREPINET Gérard	x		
EPAMA	COLLIN Dominique	x		
Communauté de Communes Terre d'Eau	PREVOT Christian		x	
SCOT des Vosges Centrales	GAILLOT Thierry	x		

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (10 présents et 2 pouvoirs) /13				
Chambre d'Agriculture des Vosges	MATHIEU Jérôme		x	
Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges	JACOBEE Sylvain	x		
Association des Communes Forestières	LALLEMAND Michel	x		
Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine	SALVI Alain		x	
Association Oiseaux-Nature	SCHMITT Bernard	x		
Association Vosges Nature Environnement	FLECK Jean-François	x		
Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention des Pollutions	VILLAUME Christian	x		
ADEIC	MULLER Robert	x		
UDAF	CONRAUX Sylvie	x		
UFC QUE CHOISIR	ORIVELLE DE BORTOLI Nadine	x		
Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	BALAY Michel	x		
Nestlé Waters Vosges	NEGRO François	x		
Société l'Ermitage	GREMILLET Daniel		x	
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (6 présents et 2 pouvoirs)/9				
Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse	LOMBARD Aline	x		
Préfet des Vosges	SEGUY Yves	x		
DDETSPP	PERY Christophe	x		
DDT	BEMER Dominique	x		
DREAL	ANSEL Nicolas	x		
ARS	GENDARME Antoine		x	
AERM	VAUTHIER Jean-Marc	x		
AERMC	MARGUET Thierry		x	
OFB	MORVAN Xavier		x	
Observateurs et intervenants extérieurs (6/10)				
Préfecture	MOUGIN Richard	x		
Sous-préfecture de Neufchâteau	ROUSSEAU Gaël	x		
Région Grand Est	VOGIN Francis	x		
Région Grand Est	GRESSE Lionel		x	
DDT	LERCHER Alain	x		
DDT	OSTER Julien	x		
ARS	BACCARI Narimen			x
Association AEP GTI Vosges	DUMONT Marine	x		
Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest	ROUSSEL Alain			x
Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	LALLEMAND Michel			x
Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire	BABOUHOT Nathalie			x
Communauté d'Agglomération d'Epinal	HEINRICH Michel			x

Structure porteuse du SAGE (5)				
Conseil départemental des Vosges	VANNSON François	x		
Conseil départemental des Vosges	PARMENTIER Damien	x		
Conseil départemental des Vosges	DECLERCQ Didier		x	
Conseil départemental des Vosges	DIDIER Sylvie	x		
Conseil départemental des Vosges	AUROY Valérie	x		

Procurations de vote : 13

Collège	Pouvoir de	Donné à
1	VANSON Brigitte	JOURDAIN Benoît
1	HUMBERT Dominique	BEGEL Régine
1	HENRIOT Jean-Marie	CREMEL Denis
1	MATHIEU Auguste	GREPINET Gérard
1	LEONARD Landry	MANGIN Jean-Bernard
1	PREVOT Christian	GREPINET Gérard
1	ROUSSEL Alain	COUSOT Jean-Luc
1	DUVOID Frédéric	MAYAUX Damien (non présent)
1	SAUVAGE Guy	GERARD Régine
2	SALVI Alain	BALAY Michel
2	MATHIEU Jérôme	JACOBÉE Sylvain
3	MORVAN Xavier	BEMER Dominique
3	MARGUET Thierry	VAUTHIER Jean-Marc

Synthèse des membres présents et absents :

Nombre de membres	Nombre de membres présents	Nombre de membres représentés	Nombre de membres absents non représentés
46	27	13	6

Pièces jointes à ce compte-rendu :

- Compte-rendu de la CLE du 31 mai 2022
- Powerpoint de la réunion de la CLE du 6 juillet 2022
- Tableau récapitulatif des modifications dans le PAGD
- PAGD
- Disposition n° 15
- Règlement
- Rapport de présentation
- Approche critique du collectif Eau 88
- Réponse à la contribution du Collectif Eau 88
- Mémoire de réponse MRAE

La Commission Locale de l'Eau du Conseil départemental des Vosges s'est réunie le 6 juillet 2022 à l'Hôtel du Département, salle des délibérations, 8 rue de la Préfecture – 88000 Epinal, sous la présidence de Mme Régine BEGEL.

La séance est ouverte à 14 h 15.

- **Introduction**

Mme Régine BEGEL, Présidente : M. le Président, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, je tiens à vous remercier pour votre participation à la 26^{ème} Commission Locale de l'Eau du SAGE GTI.

Avant de démarrer - de dérouler - l'ordre du jour de cette séance, M. le Président, vous voulez intervenir ?

M. François VANNSON, Président du Conseil départemental : Non.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Non ? Bien.

Nous avons 46 membres pour la Commission Locale de l'Eau. Il y a 27 membres présents, 12 membres représentés donc 12 pouvoirs et 6 personnes absentes. Le quorum de la Commission Locale de l'Eau est atteint à partir de 31 membres - présents ou représentés – donc 2/3 du nombre total des membres lors de cette séance plénière. Nous avons 39 membres présents, le quorum est donc réuni.

Comme vous le savez habituellement, les séances plénières de la CLE ne sont pas publiques, aussi, selon l'article 10 des règles de fonctionnement de la CLE, j'ai autorisé la participation, en tant qu'observateurs, à :

- ✓ Marine DUMONT, hydrogéologue de la ville de Vittel ;
- ✓ Gaël ROUSSEAU, Sous-préfecture de Neufchâteau ;
- ✓ Richard MOUGIN de la Préfecture ;
- ✓ Alain LERCHER & Julien OSTER de la DDT ;
- ✓ Francis VOGIN de la Région Grand Est ;
- ✓ et la personne de l'ARS, Antoine GENDARME, excusée pour cause de maladie.

Avant de démarrer, je tiens à vous informer que les échanges seront enregistrés.

Je vous propose de démarrer cette réunion avec le 1^{er} point qui est l'approbation de l'ordre du jour. Ordre du jour relativement dense aujourd'hui et composé des points suivants :

Point 1	Approbation de l'ordre du jour	Vote n° 1
Point 2	Approbation du compte-rendu de la CLE du 31/05/2022	Vote n° 2
Point 3	Approbation des documents pour le dossier d'enquête publique (modifications PAGD, Règlement, Résumé non technique du SAGE, Mémoire en réponse à l'avis de la MRAE)	Vote n° 3
Point 4	Vote dématérialisé du compte rendu de la CLE du 6/07/2022	Info
Point 5	Calendrier	Info
Point 6	Point étude multi-nappes et observatoire	Info
Point 7	Point observateurs de la CLE	Info
Point 8	Point sur la structure porteuse du SAGE	Info
Point 9	Questions diverses	

 **VOTE 1**

Deux points 7 et 8 ont été ajoutés :

- le point observateurs de la CLE
- le point sur la structure porteuse du SAGE

Je vous propose de réagir éventuellement sur cet ordre du jour, sinon de l'adopter en passant au vote.

M. Jean-François FLECK : Un petit mot par rapport au point 6. Ne serait-il pas plus judicieux de l'aborder avant l'approbation des documents ? Parce que la question des études est un point central du débat par rapport à la construction du SAGE et la rédaction des objectifs et des mesures à mettre en œuvre. C'est simplement un décalage.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Oui, je pense que cela ne pose pas de problème. Donc, vous voulez qu'on le passe en 2 ? non, en 3 ?

M. Jean-François FLECK : ... juste après l'approbation du compte-rendu puisqu'après, c'est l'approbation des documents.

Mme Régine BEGEL, Présidente : D'accord. Donc, on va passer au vote.

Qui s'abstient ? 1 abstention

Qui vote contre ?

Adopté à la majorité

- **En point 2, je vous ai adressé le verbatim de la dernière CLE du 31 mai 2022.**

Avez-vous des remarques ? Sinon, je vous propose de passer au vote.

M. Bernard SCHMITT : Merci, Mme la Présidente. Simplement quelques remarques - mais avec humour – relatives à la présentation que vous avez faite de vos difficultés avec certains membres de notre collectif.

Je peux vous rassurer, il n'est pas nécessaire d'invoquer le fait que vous soyez une femme pour que les critiques soient rattachées à ce sujet. Oui, nous contestons, à certains moments, certains faits de votre présidence mais il n'y a rien d'autre à évoquer derrière ça. L'argument est un peu facile...

Sur les leçons d'écologie, je vous laisse libre de savoir auprès de qui vous les prenez. A titre personnel, je prends des leçons d'écologie tous les jours avec Jean-François FLECK et j'en suis très heureux.

Et enfin, sur votre conseil de faire des courriers plus brefs de notre part, nous vous écoutons et nous essaierons de nous améliorer dans l'avenir, sous vos conseils.

Merci, Mme la Présidente.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Je vous remercie, M. SCHMITT.

Nous allons donc passer au point 3 qui est donc l'approbation des documents pour le dossier d'enquête publique.

Ah non, non, non, attendez. On doit passer au vote, pardon. Vous m'avez troublée, M. SCHMITT !

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Qui est contre ?

Adopté à la majorité

Concernant le point 3, l'approbation des documents pour le dossier d'enquête publique qui doit démarrer à l'automne. Ah oui, nous passons au point 6, pardon...

- **le point étude multi nappes et observatoire**

Donc, c'est M. COUSOT qui intervient. Je vous laisse la parole.

M. Jean-Luc COUSOT : Merci, Mme la Présidente. Je salue ceux que je n'ai pas eu l'occasion de voir.

Simplement..., il y a un petit paragraphe qui était dans l'approbation des documents pour le dossier d'enquête publique. Donc, je reviens à ce qui avait été ressorti à l'occasion du groupe de travail du 16 juin et par une contribution du collectif EAU 88 qui avait été fixée en date du 21 juin.

En fait, ce qui ressort – d'abord, je voudrais simplement dire que cette réunion-là s'est passée dans les meilleures conditions - cette réunion de travail du 16 juin - une bonne tenue dans les échanges avec des propos très constructifs. Faut quand même évoquer qu'on a eu une séance de travail, assez longue, mais qui a permis aussi de déboucher sur des propositions que l'on reverra tout à l'heure et en particulier ce point 6 : point d'étude multi nappes et observatoire hydrogéologique sur la nappe du GTI.

Donc, ces points de situation :

Il est apparu qu'il est tout à fait nécessaire et indispensable, aux uns et aux autres - pour qu'on puisse avoir au moins une vision très précise et non pas forcément des choses qu'on entend ou qu'on prend à une place ou à une autre – il nous faut un appui de la part de personnes compétentes en la matière de, éventuellement, – enfin - le BRGM puis d'autres structures qui nous feront des points. D'abord, mettre en place quelque chose qui ne soit pas contestable avec des points d'étapes réguliers de manière à voir où on en est. On ne peut pas se permettre, éventuellement, avoir des ressources en eau sur certains autres gites - si on veut - sans s'assurer, au préalable, que ces prélèvements n'impacteront pas, non plus, les nappes qui seront plus profondes. Donc, on a évoqué cette nécessité d'avoir justement un observatoire dans lequel on participera tous et qui nous permettra d'avancer au niveau de nos réflexions et éventuellement des prises de décision.

La première partie de point de situation nous permet de pouvoir dire qu'une décision a été prise, lors du 1^{er} groupe de travail du 16 juin dernier : c'est de faire une nouvelle demande au BRGM afin d'intégrer, dans le cadre de la mise en place de l'observatoire, d'une étude multi-nappes - je crois que c'est nécessaire comme je viens de le dire pour les multiples raisons aussi que je viens de dire – parce qu'on n'est pas tous des professionnels, ni tous compétents en matière d'hydrogéologie.

Compte tenu de la complexité et des orientations possibles, il a été décidé, après consultation des partenaires, de mettre en place un comité de pilotage, fin septembre. Là aussi, le comité de pilotage sera le comité de suivi qui permettra aussi d'être en relation justement avec cet observatoire.

La dernière partie - c'est le comité de pilotage qui sera composé de membres issus des différents collèges de la CLE, partenaires techniques et experts. Vous voyez que, par rapport à ce qui est proposé, c'est que l'ensemble, avec des données techniques - des données précises - on puisse aussi, avec l'ensemble des membres de la CLE, pouvoir continuer à avancer dans notre démarche de réduction des prélèvements. En tout cas, et de la reconstitution de la nappe puisque quand on aura mis en place

cet observatoire, il aura aussi pour effet..., on va le voir tout à l'heure : 1^{ère} date, c'est 2024 pour, normalement, être à l'équilibre et puis ensuite sur la partie des 3 ans qui suivent jusqu'à 2027, on imagine un rechargement de la nappe. Pour ce faire, il est indispensable qu'on ait des outils de suivi pour conforter aussi le travail qu'on fait parce que tant qu'on n'a pas des chiffres très précis – quelquefois, on peut se lancer dans des choses que l'on imagine - et on a besoin justement de ces outils-là pour vérifier le travail que l'on fait, conforter tout le monde, rassurer tout le monde et qu'on soit tous dans la même optique puisqu'on est tous, je crois, ici à la CLE, dans la même optique, c'est de revenir à l'équilibre le plus vite possible.

Voilà, pour cette 1^{ère} partie.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Bien. M. FLECK ?

M. Jean-François FLECK : Oui. Quelques précisions. Tout d'abord, on ne peut que se réjouir de la décision de prendre en compte la nécessité de réaliser cette étude de connaissances – de l'amélioration de la connaissance – de la nappe supérieure qui doit servir de gîte de substitution pour équilibrer et reconstituer la nappe inférieure.

Simplement, je pense qu'il faut faire attention de ne pas faire un amalgame entre observatoire et étude. Pourquoi ? Parce que je l'avais fait préciser par Mme CHABART du BRGM, l'étude du fonctionnement hydrogéologique de la nappe et l'observatoire sont deux approches complémentaires sachant que l'observatoire - les données - ne sont guère utilisables avant un délai de 10 ans donc c'est pour du moyen/long terme. Par contre, l'étude en parallèle, est complémentaire. Elle doit être une étude qui est un outil à la décision par rapport à la caractérisation de la nappe - son fonctionnement, les volumes maximums disponibles attribuables aux différents usagers - dans le respect des nappes superficielles associées des milieux aquatiques, des zones humides, etc...

Vous voyez que ce sont deux choses qui sont, quand même, assez différentes et il ne faudrait pas que ce projet d'étude se noie dans les objectifs de l'observatoire et que l'on ait des résultats qui soient trop tardifs par rapport aux prises de décision.

On a une date – une échéance – comme vous l'avez dit, c'est 2024. Ça nous laisse le temps, d'ici 2024, de réaliser cette étude et d'avoir suffisamment de données pour prendre des décisions par rapport à la poursuite des mesures à mettre en œuvre et à examiner la faisabilité des transferts de la nappe inférieure vers la nappe supérieure.

Si on part vraiment dans cette démarche-là, cela devient crédible, intéressant et fonctionnel. Si c'est pour faire une étude... la caractériser, ce n'est pas compliqué, quand même, parce que tout le monde sait aujourd'hui – enfin, le BRGM le reconnaît - on connaît très mal le fonctionnement de cette nappe - le cabinet Antéa- qui a fait le rapport - étude d'impacts, études d'incidence - pour Nestlé le met dans son document. Ils ont été obligés de faire une modélisation, donc quelque chose de théorique - avec une conclusion – où ils préconisent une quinzaine de piézomètres à installer pour, justement, observer la nappe et savoir – vérifier - les hypothèses qu'ils ont prises dans le cadre de la modélisation théorique. Vous voyez où on en est.

Et si, tout de suite, on n'a pas cet objectif vraiment de mieux connaître cette nappe et de voir notamment quel impact va avoir le réchauffement climatique, la baisse de la pluviométrie et les prélèvements sur la baisse du niveau et sur la baisse de l'alimentation des cours d'eau...

Je crois que ça, c'est vraiment le point fondamental parce qu'on l'observe aujourd'hui, les assecs sont de plus en plus précoces.

M. le Préfet arrive à 14 h 20

M. Jean-Luc COUSOT : ... simplement... Jean-François, je n'ai jamais rien dit d'autre que cela. En fait, j'ai bien précisé que l'important c'était d'avoir, d'un côté - je me permets de répondre si Mme la Présidente m'y autorise - c'était bien ce sur quoi on a débattu, ce sur quoi on a échangé - et on veut aussi, quand j'évoquais le fait d'avoir des données régulières, c'est bien sûr des piézomètres, c'est indispensable - puisqu'on ne peut pas en surface, comme ça, imaginer ce qu'il se passe dans le sous-sol, ça c'est la première des choses.

Et puis, je pense que l'ensemble des gens qui sont concernés - de la CLE - mais aussi les gens qui seront concernés par la mise en place du SAGE, seront intéressés - enfin, auront intérêt à avoir justement des données fiables et des données précises - donc après, je crois que ça va dans ce sens-là.

Effectivement, il y a une étude pour mieux connaître les nappes souterraines mais c'est surtout aussi pour avoir une sorte de fil conducteur et avoir en permanence la possibilité - je ne vais pas dire tous les jours mais, régulièrement - d'avoir des comptes rendus - enfin le rendu de ce que l'on a mis en œuvre, sinon cela ne sert à rien.

M. Jean-François FLECK : Il est important d'acter les objectifs principaux et le calendrier parce que cela influe directement sur la mise en œuvre des mesures programmées dans le cadre du PAGD.

M. Jean-Luc COUSOT : Je pense qu'aujourd'hui, à l'état où on en est, si on acte déjà ces choses-là, on voit avec le BRGM pour savoir quel calendrier réalisable, honnête et correct on peut mettre en place et à partir de là, je pense que ça ne doit pas poser de ..., on a quelqu'un du BRGM, l'Agence de l'eau...

Mme Régine BEGEL, Présidente : M. VAUTHIER, vous voulez intervenir ?

M. Jean-Marc VAUTHIER : Merci. Je représente l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Je voulais, en fait, déjà partager la forme d'enthousiasme qu'il y a autour de cette question de l'observatoire puisque c'est une question centrale.

Quand le comité de bassin Rhin-Meuse s'est mobilisé, en fin 2019, notamment sur les scénarios alternatifs qui mobilisait - au moins un peu, et pendant un certain temps - qui remettait plutôt, sur la table, une nouvelle équation avec le gîte B, immédiatement est apparue la question, en fait, des impacts et la nécessité d'avoir une vision multi gites donc depuis là, on est dessus et la question de l'observatoire était déjà posée. Mais pas l'observatoire au sens « *un machin compliqué qui va mettre 15 ans à sortir des chiffres* » mais bien sûr un outil au service du territoire, piloté par le territoire et qui peut donner, certes, des informations dans la durée mais aussi des informations dans la rapidité.

La question de l'observatoire, c'est ce que l'on va en faire, ce que vous voudrez en faire.

Ce que l'on peut noter, aujourd'hui, et ce qui fait suite aux réunions de juin, c'est que là, on est en train de constituer un peu, ce qui ressemblerait, à court terme, à un comité de pilotage. Après, c'est ce que le comité de pilotage pourrait mettre dedans.

Je pense que ce n'est pas incompatible d'avoir une étude avec, peut-être, des résultats qu'on attend tous.

On est impatients de voir, de connaître quels sont les impacts locaux, à court terme, sur les eaux superficielles, les impacts du changement climatique. Ce sont des questions qui nous concernent tous.

On peut avoir des études à court terme dans un observatoire qui se place dans la durée longue. Cet observatoire ce n'est pas que le gîte B, bien sûr, ça concerne aussi les autres gîtes. On peut faire l'un et l'autre.

Après, avoir un observatoire d'un côté et des études de l'autre, c'est compliqué et puis ça ramène à la question de la gouvernance de l'affaire.

Je pense qu'avoir un outil, permanent - de connaissance - autour du SAGE, quels « ingrédients » on aura ramenés, en terme de connaissance, et quelles sont les informations, que, dans la durée, cet observatoire nous apporte pour pouvoir re-décider – modifier - les décisions à l'avenir, c'est central.

En tout cas, au niveau de l'Agence de l'eau, on a financé déjà la phase de préfiguration de l'observatoire l'année dernière, qui nous amène aujourd'hui à quelque chose qui est intéressant. On sera prêt à continuer à financer la phase de déploiement à effectif qui devrait démarrer à l'automne.

L'idéal, c'est que ce soit quand même dans un package admis par tous, y compris avec des études très concrètes, pourquo pas avec des résultats sur 1 ou 2 ans ?

J'ai vu passer des contributions très techniques, très intéressantes, de votre collectif dans le circuit. Je crois que cela doit être pris en compte, enregistré avec d'autres contributions - confronté - et nous, en tout cas, on partage l'idée de lancer une étude mais je pense que ce n'est pas incompatible dans le cadre d'un observatoire.

Et la connaissance - s'il y a bien un sujet sur lequel on doit avoir de la convergence - en tout cas, là, on met de la science, en fait, au cœur du SAGE - au cœur de la CLE - c'est bien là-dessus qu'on doit essayer de chercher des consensus et pas de contestation. Le mieux, c'est que tout le monde participe.

Je crois que ce travail de participation collectif a commencé. Nous, en tout cas, on soutient cette affaire et on rapportera des signaux si c'est poursuivi, comme tel, au comité de bassin cet automne.

Ma petite objection, c'est de séparer observatoire et étude alors que - quand on lit même ce que l'on a mis dans le protocole d'accord en 2020 - en fait, cette notion d'amener de la connaissance en permanence dedans - la bonne - décidée - ça fait partie de l'observatoire. Ce n'est peut-être qu'un sujet de vocabulaire. Quand il n'y aura plus que ça...

M. Jean-François FLECK : ...simplement, une précision concrète entre la différence entre une étude et un observatoire. L'étude, pour nous, doit concerner les relations, par exemple entre la nappe et les cours d'eau. Comment cette relation se caractérise-t-elle ? Une fois qu'on la connaît, on met en place des outils d'observation - de sa modulation - en cours d'année, qui nous permet de voir le rapport qu'il peut y avoir entre l'évolution du niveau, les prélèvements et la baisse de la pluviométrie. Vous voyez qu'il y a quand même une différence d'approche. Il y a la connaissance du fonctionnement de la nappe, du système hydraulique en relation avec les cours d'eau etc..., et puis après, il y a, dans un deuxième temps, l'observation, effectivement, des données qui nous permet de réagir et de moduler les décisions prises.

M. Jean-Marc VAUTHIER : ... c'est bien un problème de vocabulaire

Mme Régine BEGEL, Présidente : M. le Directeur

M. Damien PARMENTIER, DGS : ... oui, juste euh.... parce qu'effectivement, on peut longtemps ergoter « belle marquise, vos beaux yeux » ou des querelles byzantines de sémiologie, ça on peut s'y lancer, il n'y a pas de problème, je suis le premier à pouvoir participer à ce genre de débat.

Ce qui est certain, c'est que l'on a déjà des données qui existent - des données qui sont relevées, des données qui sont prises - depuis des années, par un certain nombre d'opérateurs sur le périmètre, qui vont constituer le socle de l'observatoire des GTI qui, lui-même, prendra place dans l'observatoire départemental de l'eau. C'est comme cela, qu'on a conçu, en fait, l'organisation du projet. Donc, des

données... il y en a déjà. Ces données-là, il va bien falloir qu'on les agrège et qu'elles soient, à un moment, regroupées dans un endroit qui fera foi puisqu'on sera sur des bases scientifiques. Ce qui nous permettra de sortir, sûrement, d'un certain nombre d'errements dans lesquels on est, maintenant, depuis de nombreuses années. Et ensuite, effectivement, on a l'étude dont on parle – multi nappes – qui doit répondre à un certain nombre d'interrogations nouvelles qui sont liées, à la progression du dossier du SAGE, qui est quand même enlisé depuis un certain nombre d'années, et permettent de compléter les informations qu'on agrégera dans l'observatoire des GTI prenant lui-même place dans l'observatoire départemental de l'eau et, c'est bien dans ce sens-là - c'est-à-dire qu'il faut d'abord partir des données existantes - constater ce que l'on a et ce que l'on n'a pas et travailler avec le BRGM pour compléter effectivement s'il y a d'autres données piézométriques qui doivent être prises à tel ou tel endroit, il faudra les faire et puis que les résultats des études que l'on va lancer en particulier sur les multicouches ensuite agrègent les données qui permettront d'enrichir l'observatoire mais faut pas croire que l'étude donnera la base de l'observatoire.

Il y a déjà suffisamment de données collectées – alors, elles sont sans doute trop généralistes, elles sont sans doute partielles par rapport au débat qu'on a ici dans cette enceinte depuis donc 25 réunions, si j'ai bien compris, Mme la Présidente, votre propos liminaire - et donc, c'est bien dans ce sens-là qu'on complètera, à travers les études, l'observation des GTI.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Bien. Nous allons poursuivre.

- **Concernant le point 3, donc l'approbation des documents pour le dossier d'enquête publique** qui doit démarrer à l'automne

Il va y avoir la modification du PAGD, le règlement, le résumé non technique du SAGE et le mémoire en réponse à l'avis de la MRAE.

Il va y avoir 4 votes bien distincts.

Je vous précise que tous les documents vous ont été adressés par lien RESANA avant la réunion de la CLE.

Vous avez une pochette regroupant tous les documents imprimés.

Afin d'éviter une présentation fastidieuse, les prochaines slides vous présentent les points essentiels, modifiés ou intégrés, suite à la validation des documents lors de la CLE du 16 avril 2022.

Le travail d'intégration et de rédaction a été réalisé par le comité de rédaction (CORED), co-animé par le Conseil départemental et la DDT, qui s'est réuni le 15 mars, puis le 10 juin. Les propositions ont été examinées, amendées, complétées, par le groupe de travail de la CLE, le 16 juin et par une contribution du collectif eau 88 en date du 21 juin. Les modifications proposées, issues de ce travail collaboratif sont présentées dans un tableau exhaustif.

Je précise que ce groupe de travail a été très constructif et serein avec de nombreux échanges pertinents.

Donc, la modification du PAGD. Je vais passer la parole à M. COUSOT qui va vous présenter les modifications.

M. Jean-Luc COUSOT : Petite remarque par rapport à ce que l'on a dit tout à l'heure. C'est que, aussi, concernant les nappes, c'est une chose, concernant les rechargements - mais on l'a dit, aussi - c'est pour cela que dans l'observatoire, il y aura certainement pas mal d'acteurs parce qu'en ce qui concerne les rechargements par rapport à la pluviométrie etc..., c'est quand même aussi lié à la façon dont on

intervient sur le territoire et je pense que, là aussi, il y aura beaucoup de prolongements et beaucoup de choses à dire.

Donc le premier point, les modifications du PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable.

Ce sont des modifications qui ont été apportées avec les interventions et les remarques de la MRAE, des remarques des deux Agences de bassin et puis également l'avis des communes pour celles qui ont donné un avis et puis un avis des collectivités et également des chambres consulaires.

Les modifications concernent :

- la prise en compte d'éléments des avis recueillis lors de la phase de consultation ;
- les actualisations, précisions et corrections, pour prendre en compte l'évolution du contexte (données 2021, approbation du SDAGE,...) ;
- l'intégration de la baisse annoncée par Nestlé de ses prélèvements dans le gîte C, à compter de 2023, le volume correspondant étant affecté à la restauration quantitative de la nappe (conformément à la décision de la CLE du 31 mai 2022).

Ensuite, l'approbation des documents pour le dossier d'enquête.

Il y a la modification du PAGD, vous avez le Focus n° 1 : les volumes et les échéances :

L'intégration de la limitation, à la demande de l'entreprise, des prélèvements de Nestlé dans le gîte C à 200 000 m³ par an a conduit à modifier le scénario du SAGE (- donc ça va, ça coule de source, comme dirait l'autre -)

- l'atteinte de l'objectif de l'équilibre (2,1 Mm³ / an) dans le secteur Sud-Ouest est désormais fixé à 2024 ;
- la nappe aura commencé sa régénération entre 2024 et 2027, avec un volume maximum disponible de 1,9 Mm³ / an en 2027

Ensuite, le Focus n° 2 : mise en œuvre de la rétrocession

Une modification vise à garantir, par l'insertion d'un mécanisme additionnel, l'effectivité de la rétrocession des forages par Nestlé à la ville de Vittel. C'est l'application du protocole - on en a déjà parlé.

Concernant l'option de rétrocession des forages de Nestlé à la ville de Vittel, la CLE adopte le mécanisme additionnel suivant : « au cas où cette option ne pourrait pas aboutir, quelle qu'en soit la cause, l'autorisation de prélèvements de l'industriel sera révisée à due proportion des volumes qui n'auront pas pu être rétrocédés et pour lesquels la collectivité devra poursuivre son alimentation dans le gîte C ».

Pour le focus n° 3 : une nouvelle disposition (n° 15)

Elle vise, d'une part, à disposer d'une connaissance scientifique approfondie sur le fonctionnement hydrogéologique global incluant l'ensemble des nappes et les milieux superficiels associés, dans le cadre de l'observatoire hydrogéologique.

Elle vise également à préparer une éventuelle évolution du SAGE GTI vers un SAGE territorial.

Je poursuis avec l'approbation n° 4

Mme Régine BEGEL, Présidente : Il n'y a pas d'intervention ? M. NEGRO ?

M. Jean-François FLECK : Intervention par rapport à la clause additionnelle. Parce qu'il est prévu que, si le transfert n'est pas possible, soit diminués, à même hauteur, les volumes de prélèvements à l'industriel. Simplement, avec la nouvelle volonté de ne plus puiser que 200 000, si on ne peut pas transférer, on aura du mal, à hauteur équivalente de volumes, à ne plus autoriser les prélèvements de Nestlé à la même hauteur puisqu'ils n'auront plus que 200 000 donc là, il y a déjà une petite mise d'actualité qui ne fonctionne pas.

De plus, je pense que le problème du transfert vers les collectivités - ou plutôt des transferts de prélèvement des collectivités vers le gîte B – nous - l'analyse qu'on a faite est claire et simple. C'est-à-dire que, dès lors qu'on est dans une approche multi nappes, qui nécessite une connaissance du fonctionnement de ces nappes - comme on l'a dit tout à l'heure - les prélèvements dans la nappe supérieure qu'on connaît mal, par définition malheureusement, doivent être arrêtés conjointement par rapport aux usages industriels et aux usages collectivités eaux potables. Or, ce qui se passe actuellement, c'est qu'on est en train de dissocier. On s'apprête à autoriser des prélèvements à l'industriel par anticipation avant de voter - avant que le SAGE ne soit adopté complètement - si bien qu'on utilise l'argument de la réglementation que la CLE ne donne pas d'avis à ce transfert à ces autorisations et on ne met pas sur le même plan les autorisations industrielles, les autorisations de la ville de Vittel qui devra se charger elle-même du dossier dans un 2^{ème} temps.

On voit bien que les choses ne collent pas...

On n'est absolument pas – ou plus – dans la démarche cohérente. On est en train de dire « il faut d'abord favoriser les prélèvements industriels - les régulariser - il y en a qui sont un peu hors réglementation et puis on fera le SAGE en tablant sur le transfert des collectivités dans la nappe supérieure. On ne sait pas si ce sera possible, pour différentes raisons, mais on ne prend pas la décision commune avec - je vous rappelle, quand même - le principe de la priorité à l'eau potable. Donc, tout cela, c'est évacué, par le fait même, qu'on n'a pas une démarche cohérente pour l'ensemble des usagers.

Donc, cette clause additionnelle, pour nous, finalement, ne devrait même pas exister puisque c'est dans l'examen des possibilités, avec le respect des priorités, qu'on devrait déterminer les volumes utilisables par chacun. Et si on a mis cette clause, c'est parce que l'on n'a pas respecté cette démarche globale et cohérente.

Donc, nous ne pouvons pas accepter ce genre de compensation, en quelque sorte.

Mme Régine BEGEL, Présidente : M. NEGRO, vous vouliez intervenir ?

M. François NEGRO : Oui. Peut-être que je vais apporter quelques éléments de réponse à l'intervention de M. FLECK sur le point que vous soulevez - qui a été aussi soulevé par la MRAE - dans le cadre de l'enquête publique sur le dossier « autorisation gîte A & B ».

Des éléments de réponse qui ont été apportés sur la simulation de cette rétrocession - au-delà du cadre de la demande réglementaire actuelle - pour montrer que c'était possible.

Evidemment, il y aurait des études - des choses - à préciser, notamment sur les impacts, sur les cours d'eau comme vous le précisez. Donc, la faisabilité a été intégrée à la demande de la MRAE pour

montrer que cette demande s'articulait - même si on n'était pas dans le même périmètre - avec le SAGE des GTI.

Après, j'avais une remarque sur ce point, également. C'était une demande du comité de bassin, à un moment où le projet du SAGE partait sur une autorisation de prélèvement de Nestlé Waters à 500 000 m³ avec une réduction à 450 000 m³ à horizon 2024.

Et donc aussi, pour d'autres raisons, une sollicitation de la part de Nestlé de voir si ce paragraphe pouvait être amendé dans le PAGD, car ne prenait pas en compte la réduction supplémentaire à 200 000 m³ annoncée et qui sera formalisée très prochainement via une demande de modification de l'autorisation.

Voilà, les deux remarques de mon côté.

M. Jean-Luc COUSOT : Oui, ça peut être intégré. Les gens de la DDT sont d'accord.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Oui, je pense

M. Jean-François FLECK : Je voudrais demander une précision, M. NEGRO, parce qu'à la réunion du groupe de travail en 2020, le représentant de l'Etat nous a dit qu'il y avait des études actuellement pour prélever 200 000 m³ à Suriauville IV, en vue de transferts à Vittel. Alors..., ça m'interpelle quelque part...

M. François NEGRO : C'est dans le dossier qui a été mis à l'enquête publique - qui a été mis en consultation. C'était, encore une fois, une demande de la MRAE.

En annexe – comme ça ne faisait pas l'objet de la demande – on a acté la rétrocession Suriauville IV et de ses droits à prélever en disant « *dans l'état actuel de la demande d'autorisation, il y a une rétrocession d'environ 100 000 m³ par an mais une simulation a été faite sur la base du même modèle pour une capacité de prélèvement de 250 000 m³ par an sur le forage Suriauville IV et 100 000 m³ par an sur le forage Gallien* » pour montrer les impacts cumulés du projet et les impacts sur les cours d'eaux.

Donc, c'est une des annexes du dossier qui est passé à enquête publique et il y a un échange à ce propos avec le commissaire enquêteur. Ces points-là seront pris en compte et, encore une fois, Nestlé remettra, à disposition de la ville de Vittel, toutes ces données pour pouvoir re-formaliser, avoir une étude complète des impacts de Nestlé, des impacts cumulés d'AEP et de Nestlé dans le gîte B.

M. Jean-François FLECK : ... à ceci près, qu'au niveau de l'enquête publique - la répartition des volumes sur l'ensemble du gîte B - c'est bien à hauteur de 95 000 que la demande a été faite pour Suriauville IV et non à hauteur de 250 donc, la décision d'octroyer ces autorisations, c'est sur cette base-là et s'il y a une modification, qu'on passe de 95 à 250 cela redemande des études complémentaires, dans le cadre d'une enquête publique.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Oui

M. François NEGRO : Il y aura effectivement une étude qui devra être faite avec les impacts cumulés et, enfin, je pense que c'est aussi le sens d'aller dans le même sens de ce que vous dites.

Les choses doivent être vues dans leur ensemble - dans une approche multi gîtes - avec un observatoire des ressources en eau qui pourra être le garant sur la base d'observation dans les piézomètres. Enfin, il y aura des réseaux de piézomètres qui seront mis en place de notre côté qui permettront de montrer la stabilité des prélèvements du gîte B mais également l'impact sur les cours d'eau et les milieux superficiels.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Mme DUMONT, vous voulez intervenir ?

Mme Marine DUMONT : Oui, enfin, si vous voulez. Je vais m'appuyer sur ce que vient de dire M. NEGRO. C'est quelque chose qui fait partie justement du dossier qui a été déposé puisque dans le dossier, la demande de Nestlé était bien de 96 000 dans le cadre de leur demande – dans le cadre de ce qui était déjà autorisé - et Nestlé est allé plus loin dans leur dossier – quelque chose qui n'était pas forcément demandé – ils sont allés donc plus loin, dans l'annexe, pour justifier, justement que cette rétrocession pourrait être possible puisqu'ils sont allés au-delà du volume qui était initialement attribué à ce forage pour leur besoin puisque nous, nous avons besoin de plus pour notre eau potable donc ils sont allés plus loin et l'ont démontré dans leur étude.

M. Jean-François FLECK : C'est quand même un peu bancal, tout cela. Parce que, vous voyez, cela devra faire l'objet d'études complémentaires par rapport à l'étude qui a été faite pour ces différentes autorisations alors que le bureau d'études dit clairement qu'il lui manque des données etc..., c'est un petit peu dans le flou, tout cela.

Et vous voyez bien que, dans le cadre de la construction du SAGE, il n'est pas cohérent de dissocier des autorisations que l'on donne à un usager, des autorisations que l'on va donner à un autre usager dans une nappe qui sert justement à atteindre l'équilibre et à reconstituer la nappe profonde, objet même du SAGE. Voyez, tout est lié.

Et nous, on ne peut pas accepter – on ne peut pas cautionner – une démarche qui vise à anticiper pour les industriels, en dehors de la réflexion du SAGE - en dehors de l'avis que doit donner la CLE nécessairement sur cette démarche - et où on cloisonne les décisions et après..., on verra si ça marche. Non, ce n'est pas possible de travailler comme ça. Nous, on ne l'acceptera pas, c'est clair.

M. François VANNON, Président du Conseil départemental : On avance !

Mme Régine BEGEL, Présidente : Bien. Mme ?

Mme Nadine ORIVELLE, UFC QUE CHOISIR VOSGES : Je voudrais revenir sur le projet de transferts des prélèvements de Vittel dans la nappe du Gîte B.

Sa faisabilité et sa réalisation vont être du ressort de la municipalité de Vittel, indépendamment de l'étude qui sera faite par le Département. Les coûts de cette étude incomberont à la ville de Vittel donc au consommateur et au contribuable. Il est à noter également que l'absence de potabilité potentielle entraînerait des traitements, des coûts supplémentaires pour la ville et le contribuable.

Voilà, merci.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Merci. M. NEGRO ? M. COUSOT ?

M. Jean-Luc COUSOT : C'est le cas pour tous les distributeurs d'eau. Tous les distributeurs d'eau sont contraints aussi de veiller à la qualité de l'eau qu'ils distribuent et qu'ils vendent donc ce sera bien à la ville de Vittel, enfin, jusqu'à preuve du contraire...

M. Jean-François FLECK : Il ne faut pas faire d'amalgame.... d'autant plus que dans la nappe sup..., dans la nappe GTI

M. Jean-Luc COUSOT : ... non, mais, Jean-François, il faut quand même reconnaître que, par rapport à ce que dit Madame, c'est bien le cas, tous les distributeurs doivent s'inquiéter...

M. Jean-François FLECK : ... bien évidemment, bien évidemment...

M. Jean-Luc COUSOT : ... quand ils vont vendre de l'eau, de savoir exactement quelle sera la qualité mais avant, ils auront besoin de s'inquiéter de savoir s'ils auront la quantité d'eau pour répondre à la demande...

M. Jean-François FLECK : oui, oui, on est d'accord mais là, en l'occurrence, il s'agit d'un transfert de la nappe profonde vers la nappe supérieure - avec une nappe supérieure - qui présente des caractéristiques précises, c'est-à-dire que l'ensemble de la nappe n'est pas utilisable de par ces normes d'eau brute qui dépassent celles autorisées par la loi. Et on sait à peu près où cela se trouve et le forage Gallien n'est pas vraiment bien placé.

Par contre, Suriauville est beaucoup mieux placé puisqu'actuellement Nestlé l'utilise et a l'autorisation de l'ARS pour l'utiliser en tant qu'eau potable donc notre réflexion est quand même simple...

On part toujours des mêmes principes : c'est priorité à l'approvisionnement en eau potable dès lors qu'une nappe doit être utilisée pour équilibrer celle en profondeur. Si on respecte le principe de priorité, ça veut dire qu'on va attribuer – on devrait - en priorité, attribuer ces volumes d'eau – potable - qui nécessitent le moins de traitement, aux collectivités et ensuite, si c'est possible, aux industriels et autres usagers mais là, on ne fait pas ça. On attribue, depuis 2015, les volumes de bonne eau potable à Nestlé pour ses eaux industrielles et là, aujourd'hui ... bon, il y a une option de rétrocession mais on ne sait pas où cela va nous mener et après on dit « on va compléter avec d'autres forages » qui eux, ne vont pas forcément répondre aux normes de potabilité.

Voyez, le problème n'est pas à mettre sur le même plan que d'autres collectivités qui font un premier forage, c'est totalement différent.

Là, on est dans le cadre d'une approche globale justement donc, nous, nous demandons des solutions qui tiennent compte de cette globalité.

M. Jean-Luc COUSOT : ... mais... Nestlé l'a utilisé au mieux et peut nous donner les résultats sur la qualité de l'eau de ce forage-là.

Mme Régine BEGEL, Présidente : M. NEGRO a demandé la parole

M. François NEGRO : Oui, je vous remercie. Juste une petite précision car c'est effectivement un point qui a été soulevé plusieurs fois.

Le forage Suriauville IV correspond parfaitement, il y a une analyse qui a été faite sur les normes de potabilité. Il n'y a aucun traitement qui est nécessaire ; Mme DUMONT pourra confirmer.

Le forage Gallien se situe dans une zone, M. FLECK, où, également on est au niveau des sulfates aux normes de potabilité donc, à priori, ce sera à confirmer avec les analyses qui seront faites mais on a aussi sélectionné un forage qui correspondait aux normes AEP. Et enfin, je tiens à préciser que le forage Suriauville IV et le forage Gallien sont rétrocédés à titre gratuit. Tous les investissements réalisés par Nestlé pour la réalisation ou l'exploration de ces forages ne seront pas des coûts qui seront afférents à la ville de Vittel pour la mise en service.

Je vous remercie.

Mme Régine BEGEL, Présidente : M. VAUTHIER ?

M. Jean-Marc VAUTHIER : Oui, je voulais apporter quelques compléments aussi à cette discussion en indiquant que oui, il y a des coûts.

L'Agence de l'eau, au travers du contrat de territoire qui s'échafaude avec les collectivités parties prenantes, avec les économies d'eau, le volet rétrocession est quelque chose et les conduites du transfert et tout ce qui est nécessaire en fait, pour que ce scénario se mette en place peut être co-finançable.

Il y a un côté, on va dire, mutualisation des coûts puisque l'agence de l'eau reçoit des redevances d'à peu près tous les acteurs qui prélèvent dans la nappe des GTI. Il y a un côté péréquation – imparfait – donc, il y a bien un ticket modérateur pour les collectivités.

Alors pourquoi ce scénario apparaît ? Déjà, c'est intéressant, puisqu'on est là pour exposer pas uniquement d'un problème mais bien d'une solution qui s'échafaude, qu'on n'avait pas, il y a quelques années. Rétrocéder du gîte B pour économiser sur le gîte C, c'est aussi parce qu'on avait une situation aiguë, en tout cas, qui nous était exposée comme tel à Vittel. C'est-à-dire que Vittel, aujourd'hui, elle est, de toute façon, exposée à besoin d'investissements.

Donc, ce n'est pas uniquement un investissement supplémentaire, c'est « est-ce qu'on refait des forages dans le gîte C et on continue comme avant ou est ce qu'on saisit une opportunité ? »

Donc, de toute manière, une collectivité qui a un investissement - un outil de production, à un moment, il faut passer au renouvellement, à la remise en état des installations - a un coût qui est admis.

Il y a bien, effectivement, dans l'hypothèse où on va vers le gîte B, il y a bien un coût mais une économie aussi de non forage, de renoncement au gîte C. Ce qui est aussi un intérêt en terme de traitement, parce que, on verra, au bout du bout, ce qu'il faudra. Avantages et inconvénients sur cette eau mais aujourd'hui on traite l'eau du gîte C. M. COUSOT doit d'ailleurs le savoir, l'eau du gîte C nécessite – elle est chargée en fer, en manganèse, en arsenic - les molécules les plus sympathiques - donc on va peut-être, demain aussi, là-dessus, ce n'est pas le seul argument qui plaide évidemment vers du moins traitement.

Donc, voilà, il faut bien mettre tout sur la table. Des avantages, il y a des inconvénients mais il y a aussi des avantages, c'est cela que je voulais mettre en avant.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Bien.

M. Jean-Luc COUSOT : Je suis complètement d'accord. Quand on change le média sur une station de pompage tous les, grosso modo en moyenne à peu près 5 ans, ça vaut aussi entre 50 et 100 000 € de changement, surtout le traitement du média. Donc, quand vous en avez plusieurs, je peux vous garantir.... On sait un peu ce que c'est ... mais ça fait partie des contraintes en fonction de ce qu'on trouve dans l'eau et en fonction des nappes qui sont transférées. Et, c'est bizarre aussi, parce que quelquefois, pour des forages qui sont distants de quelques kilomètres, on n'a pas du tout les mêmes taux donc ça veut bien dire que c'est aussi assez compliqué, dans le sous-sol.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Bien. Vous poursuivez ?

M. Jean-Luc COUSOT : Alors, je continue sur la partie modifications du PAGD, le focus n° 4 : améliorer les connaissances et la promotion des bonnes pratiques

- la généralisation des débitmètres et de la télétransmission sur les points de prélèvements - ce dont on a parlé tout à l'heure ;
- la promotion de la gestion intégrée des eaux pluviales ;
- la promotion des pratiques alternatives pour réduire ou supprimer les utilisations de produits phytosanitaires – c'est un complément par rapport à ce que je disais tout à l'heure entre l'utilisation directe des eaux souterraines concernant l'approvisionnement des habitants et puis

des industriels. Toute cette recharge est quand même très fortement liée à ce qui se passe en surface et c'est ce paragraphe-là qui nous permet aussi d'ajouter cette partie-là parce que je pense qu'il est nécessaire d'avoir une vision aussi – assez - prospective concernant l'avenir sur ce territoire.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Bien. Nous allons passer au vote sur la modification du PAGD.

Qui s'abstient ?

M. Jean-François FLECK : ... on n'a pas abordé tous les changements, là ?

Mme Régine BEGEL, Présidente : Non, non, on fait vote par vote. Je vous l'avais dit au début.

Donc, qui s'abstient ? Personne

Qui vote contre ? 4

Adopté à la majorité

Très bien, je vous laisse poursuivre.

M. Jean-Luc COUSOT : l'approbation des documents pour le dossier de l'enquête publique : le règlement avec une modification de la répartition des volumes disponibles en secteur Sud-Ouest en règle 1

	Domestiques	Industriels	Total
Secteur Sud-Ouest	65,79 % 55	34,21 % 45	100,00 %
Secteur Nord	80 %	20 %	100,00 %

M. Jean-François FLECK : Ce n'est pas possible de mettre « en regard » les volumes correspondants ? Parce qu'on a des pourcentages et on ne sait pas à quel volume ça correspond.

M. Jean-Luc COUSOT : C'est possible, on les a dans le dossier.

M. Jean-François FLECK : De mémoire, j'ai vu dans les tableaux présentant cette répartition, il y avait ...

Mme Régine BEGEL, Présidente : ... on va demander à Valérie

M. Jean-François FLECK : ... 1,9 en 2027 pour le secteur Sud-Ouest et 1,6 pour le secteur Nord

M. Jean-Luc COUSOT : Valérie, on t'écoute. Tu peux....

Donc, pour le secteur Sud-Ouest pour le domestique on est à 1,25 Mm³ et pour l'industriel 0,65 Mm³ donc le total fait 1,9

Ensuite, vous avez le secteur Nord qui est de 1,28 pour le domestique et 0,32 pour l'industriel ce qui fait un total de 1,6.

M. Jean-François FLECK : ... et c'est là que nous avons fait des observations parce qu'on n'arrive pas à comprendre pourquoi il y a un décalage entre ces chiffres de répartition en volumes et ceux affichés dans un autre tableau qui fixe à 1,7 les prélèvements en 2027. Alors... lequel est le bon, finalement ?

Mme Régine BEGEL, Présidente : M. LERCHER ?

M. Alain LERCHER, DDT : En fait, il y a deux choses :

- Il y a un scénario d'évolution des prélèvements avec ce tableau – enfin cette courbe – avec des hypothèses sur un certain nombre de baisses liées, par exemple, aux réductions d'économie d'eau, etc..., donc on arrive effectivement à 1,7 Mm³.
- Après, ce qui est proposé au règlement, effectivement on est sur 1,9 Mm³.

D'un côté, c'est un scénario d'évolution qui est prospectif et de l'autre côté, c'est une proposition par rapport à des objectifs réglementaires puisqu'on est dans le règlement, c'est la différence.

Donc, peut-être on sera à 1,7 M mais voilà on est entre les deux.

M. Jean-François FLECK : Je ne comprends pas très bien parce que si on est à 1,9 M, d'après vous, quelle mesure ne fonctionnera pas ? Le transfert des collectivités ? La diminution des prélèvements Nestlé ?

M. Alain LERCHER, DDT : Par exemple, vous avez les économies d'eau liées aux fuites. Aujourd'hui, on est parti sur des hypothèses.

Vous avez les économies d'eau liées à la mise en place de réserves d'eaux pluviales etc..., estimées par le BRGM, à l'époque dans les années 2015 lorsqu'on a fait les scénarios.

On est partis sur le scénario en partant de ces données-là.

Aujourd'hui, si ça se met moins vite en place... l'économie d'eau, je ne sais plus, ça doit être 16 000 m³ ce sera peut-être que 14 000 ou 12 000 donc voilà ça donne une marge de manœuvre avec un scénario idéal qui serait effectivement d'arriver à 1,7 Mm³ et l'objectif d'être à 1,9 Mm³ en 2027.

M. Jean-François FLECK : Je trouve que c'est un peu dommage qu'on n'ait pas une ambition d'atteindre l'objectif d'1,7 M à minima en 2027 sachant que, en cours de route, avec les différentes révisions possibles, c'est à la CLE - donc à la structure porteuse - de voir pourquoi ça ne marche pas et quelles mesures complémentaires pourraient être décidées pour atteindre cet objectif.

Si on met en place un train de mesures et on met la barre au-delà – en deçà plutôt – par rapport à ces mesures, ça veut dire que ça nous laisse toute latitude de ne pas les satisfaire.

M. Jean-Marc VAUTHIER : ... en tout cas, je m'exprime pour l'Agence de l'eau. Il y a une différence... Le défi - on a un défi dans notre 11^{ème} programme et sans doute il perdurera, c'est la reconquête de la nappe des GTI le plus vite possible, donc il n'y a pas de problème. C'est-à-dire qu'à un moment, même s'il faut aller en dessous d'1,7 M, s'il faut aller à 1,6 M, on ira.

Après, il y a la question de la faisabilité technique, la faisabilité financière, il faut quand même être raisonnable. Simplement, on se dit « dans tous les cas, pas en dessous d'1.9 M », donc voilà. Mais si on peut aller plus vite, qu'on trouve des solutions, des sous technologiques des uns et des autres - il y a aussi la conjoncture, il y a la population, il y a ce qu'on pourra faire - mais nous, on suivra.

C'est-à-dire qu'on peut très bien se mettre un objectif collectif qu'on pilote le plus vite possible – je crois que c'est ce qui était annoncé – après, dans tous les cas, pas en deçà de ce que le règlement fixe. C'est comme dans beaucoup de domaines, à un moment donné, il y a ce que l'on peut faire mais on se met un talon en tout cas et dans tous les cas, on est sûrs de passer 1.9 M.

M. Jean-François FLECK : Il y a une question, quand même, qui se pose parce que le 1^{er} objectif, c'était l'équilibre au plus tard en 2027 mais c'était sans tenir compte de l'annonce de Nestlé, d'une baisse de 300 000, ce qui revient à dire qu'on n'est pas plus ambitieux malgré – ou quasiment - pas plus

ambitieux malgré cette baisse et je ne comprends pas qu'on puisse ne pas – justement - profiter de cette diminution des prélèvements annoncés par Nestlé pour redescendre un peu la barre et rester sur des positions qui étaient prévues initialement.

M. Jean-Luc COUSOT : On ne peut pas dire qu'on n'est pas sur un projet ambitieux quand on regarde – puisque M. VAUTHIER vient d'en parler – quand on regarde tout le travail qui est fait au niveau – et ici, il y a quand même un certain nombre de représentants des syndicats et de distributeurs d'eau – quand on voit le travail qu'on a fait - alors bien sûr, grâce à l'accompagnement financier – parce que le problème, c'est facile de constater des fuites, d'avoir des réseaux - on a hérité de certains réseaux - je me rappelle de certains réseaux qui avaient presque 100 ans – j'en ai rénové, l'année dernière, ils avaient 110 ans. Quand on rénove ces réseaux-là, ça coûte. On ne peut pas tout faire en même temps.

Et je crois que la démarche - parce que elle est arrivée d'une façon assez, je ne dirais pas abrupte – mais de toute façon presque coercitive – en nous disant « vous avez – vous devez – être à 85 % de rendement », c'est clair. Tout le monde l'a accepté sauf qu'il y a encore beaucoup de gens – enfin beaucoup de syndicats et voire d'autres qui sont peut-être bien en dessous de ça et qui sont peut-être à 50 etc... alors, quand je regarde tout le travail qui est fait et que vous avez quelquefois des fuites qui sont conséquentes – je le rappelle, dans mon syndicat de la région mirecurtienne - 500 000 Mm³ de distribution – quand je perds 10 % je perds 50 000 m³ ce n'est pas rien du tout et on est tous concerné par ce genre de choses et quelquefois on fluctue de plus de 5 % à l'année malgré tout le travail qu'on fait de recherches de fuites avec des focus, on a des personnels qui sont équipés etc..., et je pense que le gros du travail est aujourd'hui à ce niveau-là, on a encore beaucoup à faire parce que c'est comme ça, on part de loin mais je pense qu'on a fait déjà une grosse – une bonne démarche – on est capable d'expliquer aussi à nos collègues comment on fonctionne pour ceux qui sont les meilleurs élèves et puis on avance. Je pense que dans cet objectif-là c'est à prendre en compte aussi. Dans les quelques années qui viennent, il va y avoir aussi de gros efforts de fait. Il y en a encore qui sont en train de se faire.

Voilà, donc je pense qu'il faut savoir relativiser les choses, à mon avis.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Bien. Nous allons devoir passer au vote.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ? 4

Adopté à la majorité

Très bien, je vous remercie.

Donc, maintenant nous allons passer au résumé non technique du SAGE. C'est un document exigé dans le cadre de l'enquête publique, constitutif du dossier global. Il s'agit d'un rapport de présentation du projet qui expose, de manière synthétique, les principales caractéristiques du SAGE. Il doit permettre une appropriation par tous, du projet lors de l'enquête publique.

Donc, là c'est pareil, nous allons passer au vote. Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

M. Jean-François FLECK : Le problème, c'est que dans la rédaction telle qu'elle a été faite, il y a des éléments qu'on avait – comment dire ? souhaité voir modifier - qu'ils ne l'ont pas été ou pas complètement donc on ne peut pas adopter des règlements, des dossiers pour lesquels on ne s'est pas

revus et pour lesquels on n'a pas pu se mettre d'accord sur une rédaction définitive qui satisferait tout le monde.

Il y a un certain nombre de propositions qui n'ont pas été retenues, qui nous semblent fondamentales et pour cette raison-là, l'ensemble des documents sont un peu entachés de cette non évolution, de ne pas avoir pris ces modifications.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Bien. Donc, qui est contre ?

M. Jean-François FLECK : ... parce que je vous donne, quand même, un petit exemple...

M. le Directeur Général des Services : Non, non, on est au vote

M. le Président : C'est bon. Non, c'est bon, on a compris !

Mme Régine BEGEL, Présidente : Donc, qui est contre ?

Adopté à la majorité

Nous passons maintenant au mémoire en réponse à l'avis de la MRAE. Donc, suite à l'avis émis par la MRAE, un mémoire en réponse a été rédigé pour être joint au dossier d'enquête publique. Il répond, point par point, aux remarques de la MRAE, en apportant, soit les justifications ou précisions nécessaires, soit les modalités de prise en compte des observations formulées.

Donc, nous passons encore au vote. Qui s'abstient ?

M. Jean-François FLECK : ... avant le vote quand même... si on ne peut pas discuter ... c'est pas possible ...

Il n'y a pas eu de modifications par rapport à la mouture qui avait été écrite au départ.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Il y a eu des ajustements, quand même...

M. Jean-François FLECK : parce que si vous voulez, on a bondi quand on a vu la rédaction de la réponse, et elle ne cadre plus du tout avec la question de l'étude pour laquelle, il semblait, qu'on soit tous d'accord.

« L'analyse du fonctionnement hydraulique général de l'ensemble des masses d'eau n'est pas nécessaire au regard de l'objectif prioritaire du SAGE, qui est la restauration du bon état quantitatif de la nappe des grès du Trias »

« Concernant l'analyse des points d'impact de tous types sur la biodiversité et les milieux humides et la déclinaison, en conséquence, etc..., cette demande est impossible à traiter en l'état au-delà de ce qui a été fait, dans la mesure où le SAGE ne traite que des eaux souterraines profondes, sans prise en compte des interactions avec les eaux superficielles, connexions inter-nappes, etc... »

« Enfin, le sujet de l'adaptation du territoire au changement climatique dans toutes ses composantes sera abordé dans le cadre de l'évolution vers un SAGE territorial, mais ne se justifie pas dans le cadre strict du projet de SAGE, eu égard à l'objectif prioritaire déjà rappelé, de retour au bon état quantitatif de la masse d'eau des GTI ».

Alors dans cette réponse, vous restez encore à un SAGE GTI qui se cantonne à l'objectif d'équilibre de la nappe inférieure, comme s'il n'y avait pas eu de propositions – de réorientation par le comité de bassin – comme si on n'était pas dans une approche multi nappes etc, etc...

Ce n'est pas possible que, nous, on puisse voter une réponse de ce type là puisque, justement, c'est ce que nous critiquons dans la démarche, c'est d'avoir une approche cloisonnée, de ne pas prendre en compte la nappe supérieure et ses insuffisances de connaissances pour les décisions des mesures à mettre en œuvre. Et là, vous répondez « non, non mais ce sera pour un 2^{ème} SAGE – on ne sait pas quand – « on fera des études » - oui, d'accord mais, pas tout de suite – non, le SAGE actuel, il impose d'avoir cette prise en compte de la nappe supérieure puisque c'est la construction même du SAGE. Il impose de prendre en compte l'impact sur les cours d'eau, il impose de prendre en compte les impacts éventuels sur les zones humides dans la délivrance des autorisations dans la nappe supérieure.

Tout cela, vous le balayez d'un revers de manche et vous dites « non, non, on verra cela ». Et, je pense que si la MRAE a soulevé ce questionnement-là c'est quand même fondé ! et quoiqu'on pense de la MRAE...

Mme Régine BEGEL, Présidente : ... en fait, on a fait une réponse suite à la proposition du BRGM. On va l'intégrer dedans.

De toute façon, vous n'êtes pas d'accord...

M. Jean-François FLECK : On n'est pas d'accord par principe, ne nous faites pas dire, quand même, ce qui n'est pas. S'il n'y avait pas ces dispositions-là et que vous répondiez à la MRAE, OK. On lance une étude avec des conclusions pour 2024 et ensuite, prendre les mesures qui sont réalisables dans la prise en compte de cette nappe supérieure, ça nous conviendrait parfaitement. Mais ce n'est pas ce que vous dites. Vous, vous repoussez à un SAGE ultérieur, SAGE bis avec

Mme Régine BEGEL, Présidente : ... non, ce n'est pas un SAGE bis, ce sera un SAGE évolutif parce qu'il y aura des études...

M. Jean-François FLECK : ...SAGE évolutif ?! mais on joue sur les mots ! Nous, on est d'accord pour un SAGE évolutif. Simplement, tel que vous l'avez formulé, c'est un SAGE territorial avec préalable modification du périmètre, donc ça va prendre un certain temps – pour reprendre un humoriste – et on décale complètement alors que c'est tout de suite qu'il faut que les exigences soient posées et après, on fait évoluer. Mais ce n'est pas du tout la même chose. Et ce que vous répondez là « non, non, nous, on fait un SAGE GTI nappes profondes, pour l'instant on ne s'occupe pas des impacts à travers la nappe supérieure », ça ne colle pas.

Mme Régine BEGEL, Présidente : ... mais si, on s'en occupe...

M. Jean-Luc COUSOT : ... inévitablement, on en tiendra compte puisque tout à l'heure, on a parlé de l'observatoire. L'observatoire, ce n'est pas aux calanques grecques qu'on va le mettre en place donc si on le met en place dans la foulée - à l'automne - on aura aussi cette réponse dès le départ et il y a encore des choses ... allez-y

M. Alain LERCHER : ... non, mais je pense que tout le monde a lu la disposition n° 15 qui dit bien de « définir le fonctionnement hydrologique global des interactions entre nappes et milieux superficiels et préparer le SAGE à évoluer vers un SAGE territorial », c'est la réponse à votre question.

Je pense qu'il n'y a rien à dire d'autre que ce qui est écrit dans ce document-là. Disposition qui a été rajoutée au PAGD pour répondre justement à la demande de la MRAE.

M. Jean-François FLECK : Bien sûr que c'était écrit dans la disposition n° 15 mais pas du tout comme étude préalable et prise en compte immédiate. Ça été écrit dans un deuxième temps.

M. Alain LERCHER : On ne peut pas, sinon on adopte le SAGE en 2025.

M. Jean-François FLECK : ... mais non, pas du tout ! un SAGE évolutif, ça veut dire quoi ? Aujourd'hui on peut très bien avoir, comme objectif, l'équilibre en 2024 avec les tableaux qui sont présentés dans le PAGD d'ailleurs, avec les 300 000 de Nestlé en moins, on arrive à l'équilibre. Après, on sait très bien qu'il y a une incertitude, c'est celle du transfert des collectivités. OK. Cela nous laisse le temps de faire l'étude donc on est dans le même SAGE. On prend en considération, tout de suite, la nappe supérieure et justement on prend la décision de l'étudier pour voir comment on va pouvoir effectivement transférer ces 300 000.

Mais si on dit « non, non, c'est dans un 2^{ème} temps », « on ne le prend pas en compte maintenant », « on fera un SAGE bis avec une évolution sur l'ensemble du territoire avec des objectifs élargis » etc..., mais on est d'accord, à moyens termes, mais ce n'est pas l'objectif du SAGE GTI car l'objectif du SAGE GTI c'est l'équilibre et la reconstitution de la nappe d'ici à 2027, ce n'est pas dans 10 ans.

Et la démarche qui est suivie, aujourd'hui, ne correspond pas, désolé, à – ou les dispositifs que vous mettez en place avec ces SAGE élargis ou autre - ils visent à contourner justement cet objectif multi nappe et de ne pas les prendre en compte dès maintenant.

M. François VANNON, Président du Conseil départemental : On va passer au vote ?

Mme Régine BEGEL, Présidente : Bien. Nous allons passer au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ? 4

Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

- **Le point 4 : le vote dématérialisé du compte rendu de la CLE du 6 juillet 2022**

Il va y avoir des élections en septembre. Donc, la dernière séance du vote du compte-rendu sera dématérialisée ; vous allez la recevoir par courrier. Le retour du vote doit être effectif pour le 10 septembre – il y aura une pièce jointe - et si vous ne répondez pas à cette date, le compte-rendu sera considéré comme favorable.

- **Le point 5, c'est le point d'information sur la suite du calendrier et la validation du nouveau rétro planning**

C'est le même calendrier que le 31 mai 2022.

Le Tribunal Administratif ne sera saisi qu'en septembre. D'une part, les commissaires enquêteurs sont en cours de renouvellement et d'autre part, ils ne peuvent pas être bloqués sur une mission aussi longtemps.

Donc, la CLE, pour le renouvellement des membres, sera organisée par la Préfecture début octobre.

- **Le point 7, c'est le point sur les observateurs de la CLE.**

Selon l'article R 133-6 du CRPA (code des relations entre le public et l'administration) : « *La commission peut, sur décision de son président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations. Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.* »

En proposition, on pourrait inviter les directeurs d'EPCI ou d'autres experts sur le territoire.

Il y a la possibilité de soumettre à la Présidente de la CLE des noms de personnes. La Présidente décide de la présence ou non de tel ou tel observateur (point précisé dans le règlement de la CLE).

- **Le point sur la structure porteuse du SAGE**

Nous avons eu une mission d'accompagnement avec le cabinet SEPIA Conseils pour la création de la future structure porteuse du SAGE

En méthodologie, mise en place d'un syndicat : qui adhère et sur quel fondement ? (1^{ère} phase)

- Jour 1 : le 17 mai 2022 nous avons fait une réunion d'échanges avec les élus du territoire
- Jour 2 : le 29 juin 2022 on a fait une réunion de cadrage : méthode d'accompagnement, les pré-requis juridiques et échanges sur les grands principes de création du futur syndicat
- Réalisations d'entretiens afin de compléter la vision et les attentes de ces acteurs

2^{nde} phase

- Jour 3 : septembre/octobre 2022 : on va organiser une journée de travail et d'information avec les futurs membres du syndicat. Organisation de la journée :

Matin : Information des acteurs sur ce qu'est un SAGE, à quoi il sert, comment il s'articule avec les autres compétences en place (GEMAPI, AEP, Assainissement), en rappelant bien le « qui fait quoi » sur ces points et présentation des missions prévues pour le syndicat ;

Après-midi : Travail autour des répartitions financières et de la gouvernance du syndicat : proposition d'un 1^{er} projet de statuts en COPIL.

Phase 3

- Finalisation du projet de statuts sur la base des remarques de la phase 2
- Préparation de la procédure pour la création d'un syndicat
- Présentation finale du projet de statuts, pourra être faite en COPIL

CALENDRIER concernant la structure porteuse du SAGE

- Phase 1 : Juin à septembre 2022 : Travail sur les missions et les moyens humains, préparation des entretiens
- Phase 2 : Octobre à novembre 2022 : Journée de travail/information, 1^{er} projet de statuts
- Phase 3 : Préparation de la procédure pour la création d'un syndicat
- Phase 4 : Appui lors de la procédure 2023

Voilà, je crois que j'en ai terminé.

Sinon, nous avons des questions diverses. Qui a des questions particulières à poser ?

M. Jean-François FLECK : ... mettre un mot de conclusion.... Parce que, pour les nouveaux ou pour certains, notre position aujourd'hui pourrait apparaître comme du jusqu'au-boutiste, de l'extrémiste - tout ce que l'on veut - tous les qualificatifs dont on a été affublés, ces 6 dernières années.

Je vous rappelle, quand même, que les précédentes décisions - celle du pipeline - celle d'avril dernier – par rapport auxquelles on s'est opposé, se sont révélées donc inapplicables et aujourd'hui, celle d'avril dernier nous avons proposé « moins 300 000 » pour Nestlé. Aujourd'hui, c'est Nestlé qui le propose. Donc, nos propositions sont loin d'être extrémistes, elles sont plutôt réalistes et parfaitement adaptées à la démarche et au contexte.

Aujourd'hui – c'est vraiment dommage – parce qu'on était prêts – il ne manquait plus grand-chose pour qu'on puisse partager un SAGE – un SAGE évolutif - avec un calendrier - avec une démarche cadrée etc..., - il ne manquait pas grand-chose. Simplement, vous n'avez pas voulu modifier - c'est bien dommage – des choses qui sont fondamentales par rapport à l'éthique, à la réglementation etc..., et je ne comprends pas qu'on n'ait pas eu davantage de temps de débat - de discussion en amont – on a eu 2 jours ou 3 jours pour réfléchir à un projet avant une réunion de travail donc c'est totalement insuffisant pour approfondir certains points et se mettre d'accord. Donc, on est toujours un peu amenés à ce qu'on doit accepter une proposition qui n'est pas remise en cause.

Ce qui nous conforte un petit peu dans notre positionnement, c'est aussi le rapport qui vient de sortir du commissaire enquêteur par rapport à l'étude d'enquête publique qui s'est terminée, qui préconise des autorisations à durée très limitées, des autorisations qui devront être revues si les impacts sur la nappe et les cours d'eau sont mis en évidence. C'est exactement ce que nous, on a demandé par rapport aux études préalables.

Donc vous voyez, on n'est pas les seuls à avoir cette approche cohérente, en fonction du contexte - en fonction de l'ensemble des données - et que, si nous sommes les 4 seuls à nous opposer, on est minoritaire cela se fera, c'est très bien mais ça ne veut pas dire qu'on a tort et ça ne veut pas dire qu'on est extrémiste et ça ne veut pas dire qu'on est - il me semble qu'on a fait un ensemble de propositions ...

Mme Régine BEGEL, Présidente : ... mais M. FLECK... je trouve que vous avez quelquefois – enfin, souvent – des réflexions pertinentes mais quelquefois excessives, quand même.

M. Jean-François FLECK : ... je ne vois pas ce qu'il y a d'excessif. Les pipelines étaient considérés comme excessifs et extrémistes

Mme Régine BEGEL, Présidente : ... déjà le nom « pipeline »...

M. Jean-François FLECK : ... demander « moins 300 000 à Nestlé » c'était considéré excessif et extrémiste. Voyez, tout est relatif quand même puisque dans la réalité, on y arrive. Ça veut dire quoi ?

Mme Régine BEGEL, Présidente : M. le Préfet, vous voulez dire un mot ?

M. le Préfet : Simplement, permettez-moi, pour ne pas alourdir les échanges, d'une part de m'excuser pour mon retard, j'ai dû faire face à un imprévu, j'en suis navré et vous voudrez bien m'excuser.

Pour ce qui est du fond de dossier, je me permettrais simplement de féliciter, à travers votre personne, toutes les équipes qui ont travaillé sur cette préparation - sur les travaux. Je note que l'on maintient la trajectoire qui est celle de la validation du SAGE – du SAGE évolutif - pour début 2023, ce qui me paraît être une bonne démarche. Une démarche sage, au sens plein du terme.

Ensuite, je vous félicite pour la sérénité que vous maintenez dans les débats que nous avons et la place que vous laissez aux échanges, c'est-à-dire que c'est un fonctionnement très démocratique que vous maintenez et qui permet donc à tous ceux qui veulent s'exprimer de le faire. Voilà. Donc, on ne peut pas vous en adresser le moindre reproche.

Après, est-ce qu'on peut faire plus ? Mieux ? Probablement... Est-ce qu'on peut faire plus, mieux, plus vite ? J'en doute. Donc, il y a une trajectoire. Peut-être faut-il privilégier la trajectoire avec ses qualités - d'aucuns y trouveront quelques défauts - mais avec ses qualités, c'est ce que je retiendrai : savoir se doter d'un SAGE déjà, après toutes les vicissitudes rencontrées ces dernières années. Il faut saluer, quand même, la persistance des uns et des autres. Et puis ensuite, se dire que, dans un temps suivant, on essaiera de progresser, de faire mieux sans fâcher personne.

Et enfin je terminerai mon propos en disant que – je crois l'avoir dit, ici, aussi - il y a quelque chose qui m'interpelle si vous voulez. Ce n'est pas tant le fond – le fond, je peux comprendre – il y a des débats d'experts – d'experts, au sens noble du terme – on peut échanger des points de vue techniques, je l'entends parfaitement. Ce qui toujours me froisse, un peu, c'est que nul n'a le monopole de l'intérêt général et de la volonté de préserver le devenir - notre devenir - et celui de nos enfants. Je ne prétends pas avoir le monopole, je prétends m'y intéresser, au plus près. Je ne suis probablement pas le seul, possiblement, le Président du Conseil départemental est animé des mêmes attentions que moi et bien d'autres - bien d'autres - ici présents.

Après, c'est une question d'appréciation et de nuances mais ne nous drapons pas dans une dignité qui n'est pas appropriée à l'exercice, nul ne défend plus que son voisin l'intérêt général et le devenir - notre devenir collectif - voilà.

Après, on peut, effectivement, ne pas être d'accord sur des considérations techniques ou juridiques mais là, c'est celles de la vie quotidienne, si je puis dire.

Voilà, c'est ce que je voulais juste ajouter.

Merci à vous.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Merci à vous. M. le Président ?

M. François VANNSON : Je ne parle pas après le M. le Préfet mais je suis, tout à fait, dans.... - je cautionne ses propos – voilà, je me limiterai à cela, M. le Préfet.

Mme Régine BEGEL, Présidente : Très bien, donc je vais clôturer la séance.

Avant, je tiens à remercier Julien OSTER pour l'appui technique et l'aide apportée à Valérie AUROY.

Donc avec le renouvellement de la CLE, certains ne siégeront plus et je voulais vous remercier pour votre engagement sur ce dossier. Donc, la volonté de continuer à travailler ensemble de manière constructive.

Je vous remercie.

La séance est levée à 15 h 30